

Excellence de dire qu'ilz n'ont plus de vivres depuis deux mois, je scay à la vérité qu'ilz ont encoires plus de cinq cents bestes à corne. Vostre Excellence trouvera que ce que je luy ay escript est la vraye vérité : car ceulx de la ville n'ont garde de traicter avec Valdez, pour bien congnoistre le personnage, et comme il a traicté les lieux où qu'il a esté, car il a plus regardé à son proffit qu'en aultre chose. Quant audict Valdez, il ne fault poingt qu'il se face si grand à mon endroit, pour ce que je le congnois assez, n'estant mon intention de souffryr d'ung tel galant ayant menassé faire pendre mon trompette; Vostre Excellence peult considérer si je me doibz resentyr de telles bravades, d'austant que je le faictz pour le service de Sa Majesté, et que luy le faict pour son interrestz et proffit particulier. Et s'il veult estre général absolu, que Vostre Excellence luy donne la charge; mais, pendant que je y seray, il obéyra en ce que je luy ordonneray. Si Vostre Excellence estoit bien informée des choses qu'il faict en Hollande, des rascat qu'il y faict, faisant appart avec un nomé Talavera, qui rascatte tout le povre pays à tort et à droit, Vostre Excellence ne le pouroit souffryr.

Baisant les mains de Vostre Excellence bien humblement, priant Dieu luy donner ses désirz.

A Utrecht, ce ix^e de septembre 1574.

Escripvant cestes, en est encoires retourné ung aultre, qui m'a dict que ceulx dudict Leyden désiroient de faire sortir trois ou quatre pour me randre response ou m'envoyer lettres; mais ledict Valdez a deffendu à tous les fortz que l'on n'en laisse passer aulcung et moins aucunes lettres qu'ilz m'escriproient en response des miennes. Vostre Excellence peult veoir le service qu'il faict à Sa Majesté, d'empescher l'encheminement de mes lettres. Vostre Excellence sera servye luy mander qu'il face le service de Sa Majesté, sans me pancer faire telles bravades; toutesfois que je luy scay bien les moiens pour m'en revancher, car de moy j'espère mieulx en ce faire le service de Sa Majesté qu'il ne le pourroit pancer.

De Vostre Excellence très-humble serviteur,

DON FERNANDO DE LANNON.

V

Lettre du comte de la Roche au grand commandeur de Castille (1).

Utrecht, 12 septembre 1574.

Monseigneur, j'envoye devers Vostre Excellence présent pourteur, qui est celluy que j'avoie envoyé vers ceulx de Leyden avec mon trompette et le bourgmestre de la ville. Et comme ilz sceurent que mondict trompette pourtoit lettres de moy, le gouverneur de la ville sortit dehors et print les lettres, disant qu'ilz donneroient responce; et incontinant après feirent sonner la cloche pour amasser leur conclave en ladicte ville. Et entretant que mes gens estoient retiré au fort où qu'est le seigneur Mario Carduini, Valdez envoya querre ledict Carduini, auquel il commanda expressément qu'il tinsse santinelles de gardé pour garder que auleunement ledict trompette n'alla reprendre ses responces, ny souffryr que ceulx de ladicte ville luy en donnassent aucunes: car j'estois délibéré d'envoyer ladicte responce à Vostre Excellence par ce mesme gentilhomme, présent pourteur. A cela peult congnoistre Vostre Excellence le mauvais acte qu'a faict ledict Valdez, empeschant ce que tant importe au service de Sa Magesté; et s'il vouloit user à mon endroit en si peu de respect, il deivoit aviser en aultre manière que d'attoucher en ce qui conserne le service de Sa Magesté. Si ce n'estoit pour le respect du service de Sa Magesté et de Vostre Excellence, je me fusse fort bien vangé d'ung tel galand que Valdez, et luy monstré qu'il me doibt honorer et respecter en aultre façon qu'il ne faict, comme son supérieur icy. Et affin que Vostre Excellence sache ce qu'il veult faire, est qu'il prétend d'attendre que la ville vienne en toute extrémité, affin qu'il en puisse faire son profit particulier, luy et aultres semblables.....

D'Utrecht, ce xii^e de septembre 1574.

De Vostre Excellence très-humble serviteur,

DON FERNANDO DE LANNOY.

(1) Autographe.

VI

Lettre du grand commandeur de Castille au comte de la Roche.

Anvers, 14 septembre 1574.

Monsieur le conte, j'ay receu vostre lettre du ix^e du présent, avec copie de celle qu'avez escript à ceulx de la ville de Leyden le v^e de ce mesme mois, que je trouve très-bonne; et seroye extrêmement desplaisant que le service de Sa Majesté s'empescheast par les termes dont escripvez avoir usé le maistre de camp Valdez, et ne sçauroye assez m'en esmerveiller, si cela fust véritable, ny penser aultre chose fors que Dieu eust luy osté l'entendement : si que il fault qu'il y ait quelques aultres occasions ou circonstances l'ayant meu à ce faire (s'il l'a faict), de sorte que sans ultérieure information ne sçauroye à quoy me résoudre. Cela puis-je vous assurer estre mon intention : que et ledict Valdez et tous aultres estants par delà ayent à vous obéir comme à ma personne, voirez celles du Roy propre, et que à vous touche m'advertir s'il ne se faict ainsi, et si en aultre endroit l'on s'oublie en aucune chose hors du devoir : dont jusques à présent l'on ne m'a rien faict entendre. Bien vous diray-je que, quelques jours passez, ledict Valdez m'a envoyé une relation et déclaration par escript, signée de sa main, de tout ce qu'il disoit avoir receu par contributions en ce quartier-là, et en quoy il l'avoit aussy desboursé pour entretenir les gens de guerre, disant qu'il sentoit en l'âme de le devoir ainsy faire, et que les pauvres gens n'en pouvoyent plus, mais que, pour la nécessité en laquelle se trouvoient les gens de guerre, ne se avoit peu excuser, se offrant à résidence et toute syndication et chastoy, s'il se trouvoit qu'il eust receu ou prins aultre chose à son proufit particulier. Et nonobstant tout cela, je suis bien délibéré de m'en faire informer plus particulièrement et à la vérité, pour non passer sans démonstration chose que se trouvera l'exiger, comme le vous dis en la mesme substance par ma lettre en langue espaignole : vous requérant partant de continuer tous bons devoirs pour le service de Sa Majesté, comme avez si bien faict jusques à présent, et mesmes pour réduction de ladicte ville de Leyden, que souhaide soit avant que arrive à Utrecht le S^r de Hierges.....

D'Anvers, le xiv^e jour de septembre 1574.

VII

Lettre du comte de la Roche au grand commandeur de Castille (1).

Utrecht, 15 septembre 1574.

Monseigneur, j'ai desjà escript à Vostre Excellence les insupportables façons de faire qu'a usé le maistre de camp Valdez; et, non content de ce, at de nouveaul empesché ceulx de Leyden d'envoyer devers moy, ne leur ayant voulu permettre, encoires qu'ilz luy ayent demandé pasport, leur disant ledict Valdez qu'ilz deussent traictér avec luy, car aultrement ne permettroit qu'ilz vinsent devers moy. Comm'ilz avoient délibéré pour entrer à parlementer, en ce cas je leur avoye promis me retrouver devant ledict Leyden; mais voyant le reffus du congé faict par ledit Valdez, qui disoit qu'il vouloit qu'ilz traictassent avec luy, sont retornez en ladicte ville, sans que depuis ilz en ayent faict aultre mention: qu'est le plus grand desservice que l'on pouroit faire à Sa Majesté, ayant dit ceulx dudict Leyden qu'ilz se verront plustost mourir, que d'entrer en auleung traicté avec ledict Valdez. Il pance venyr à l'extrémité: mais d'icy à là pourroit advenyr beaulcoup d'inconvéniens, et que l'ennemy pourroit avoir moyen de la secourir, soit par advénement de grandes pluyes, par le moyen de laquelle l'on la pourroit secourir, ou aultre invention que l'on pourroit treuver. Pour austant, véant que j'ai faict mon devoir, m'en descharge, protestant qu'il est la seule cause qu'elle demeure si longuement à ce randre. Et si pance la réduyre à l'extrémité, pansant la donner à sac, seroit ung bien grand desservice pour Sa Majesté et de Vostre Excellence, pour beaulcoup d'inconvéniens que pouroient advenyr entre les nations, et mauvais exemple pour toutes les aultres villes: ce que je remectz à Vostre Excellence, pour en ordonner son bon plaisir.....

D'Utrecht, ce xv^e de septembre 1574.

De Vostre Excellence très-humble serviteur,

DON FERNANDO DE LANNOY.

(1) Autographe.

VIII

Nouvelles de Leyde.

17-21 septembre 1574.

Monsieur le conte de la Roche ayant renvoyé son trompette à Leyden, pour avoir responce des lettres qu'il avoit escript à ceulx de la ville, y arriva le diseptiesme de ce mois de septembre. Lequel sonnans sa trompette, sortirent hors le commissaire, le capitaine de la ville et deux bourguemeistres, ausquels il demanda ladicte responce. A quoy luy fut respondu qu'ilz avoient fait leur devoir de rendre responce à mondiet seigneur le conte, ayant esté devers le maistre de camp Valdès, pour avoir pasport pour venir devers ledict seigneur conte avec leurs lettres qui estoient desjà prestes et comis pour les porter : ce que leur fut refusé par ledict Valdès, leur disant que, s'ilz vouloient aucunement parlementer ou traicter, que traictassent avec luy, car il estoit le général, ou bien que, s'ilz vouloient aller devers ledict seigneur conte, qu'ilz eussent leurs lettres ouvertes, et que les vouloit veoir. A quoy ne se voullurent condescendre lesdicts de Leyden, ains s'en retournèrent avec icelle responce : de manière qu'ilz résolurent audict trompette qu'ilz n'avoient nulle responce à donner.

Ce néanmoins, ledict trompette est encoires retourné audict Leyden, par l'ordonnance dudict seigneur conte, le xx^e dudict mois subséquent, pour avoir lesdictes respoces, lesquelz le remirent lors au lendemain, à deux heures du soir, que deust retourner : ce que feist. Où estant, luy fut faicte responce finale, par lesdicts de la ville, que avoient tousjours tenu la ville pour le Roy, comme ilz faisoient encoires présentement, et pour le prince d'Orange, comme gouverneur, et que, si mondiet seigneur conte de la Roche leur vouloit envoyer lettre de sa main avec pasport, pour aller devers les estatz d'Hollande et ledict prince, auxquelz ilz avoient fait le serment de ne traicter aucunement que n'en eussent communiqué avec eulx ; disant qu'ilz doubtoient, s'ilz entroient en quelque traicté, que l'on ne leur fait comme à ceulx de Rotredan, quant les Espagnolz y entrarent avec monsieur de Boussu, et aultres villes semblables, ausquelles l'on a fait beaucoup de promesses et rien tenu.

IX

Lettre du comte de la Roche au grand commandeur de Castille (1).

Utrecht, 27 septembre 1574.

Monseigneur, cejourd'hui est arrivé en ce lieu une femme laquelle, n'a que cinq jours, est sortye de Leyden, où qu'elle estoit allée poursuyvre la délivrance de son mary, qui est prisonnier à Enchuse, ayant esté prins avec mons^r de Boussu, estant prévost des batteaulx; laquelle, passé deux ou trois mois, ne faict que solliciter pour retirer son mary en change d'autres prisonniers : m'ayant dit que ceulx de Leyden ont encoires à manger bien pour ung mois, comme le bruiet commung en est par toute la ville, et que bien est vray que les povres gens mangent bien peu de pain, avec racines, choux et aultres choses de peu de sustance; et lorsqu'elle sortit de la ville, ceulx du magistra luy dirent qu'ilz désiroient qu'elle pourta une lettre à quelqu'ung de nostre quartier qu'ilz luy diroient: ce qu'elle ne hosat faire, pour ce que beaulcoup d'iceulx luy avoient dit qu'ilz sçavoient bien que Valdez avoit dit qu'il feroit pendre tous ceulx qui pourteroient lettres dehors de ladicte ville, de manière qu'elle ne print nulles lettres; toutesfois que ceulx de ladicte ville ne luy voulurent dire à qui ladicte lettre s'adresseroit. Aussi l'ung de ceulx qui commande en la ville a dit, en sa présence, passé quelques jours, que bien ilz voudroient traicter pour remettre la ville es mains de Sa Majesté, moyennant que l'on ne meist dedans que quatres ou cinq enseignes d'Allemans, et qu'ilz donneroient une somme d'argent pour contanter les soldardz, mais que de ce mettre en main d'Espagnolz, qu'ilz se verront plustôt tous mourir en ladicte ville, car ilz sçavent bien qu'ilz leur feroient le mesmes qu'ilz ont faict à Narde et Harlem; ayans espoir que en ce mois d'octobre ilz auront une double marée, qui leur donnera moyen d'avoir secours, attendant lequel temps, ilz se entretiendront bien de vivres de ce qu'ilz ont en la ville, en laquelle ilz tiennent encoires bien deux centz cinquante vaches, qu'ilz content journellement rantrant en ladicte ville.

Ladicte femme m'a conté de la façon qu'elle est sortye, et comme sortent tous les aultres : ilz y vont d'aulcuns avec de longs battons, d'autres avec de longues planches d'environ sèze bons piedz ou dix-huict, pourtans cela sur leurs espaulles, avec lesquelles ilz traversent les fossez, laissant passer dessus ceulx qui ne peuvent saulter :

(1) Autographe.

qu'est la façon que l'on la feyt passer jusques en ung prel au quartier des Allemans, et dez là est venue vers moy, pour avoir quelque prisonnier pour l'eschange de son mary; mais ilz ne le veullent relâcher, pour ce qu'il est bon et fidelle serviteur de Sa Majesté, et fort expert sur la mer. De quoy je n'ay voulsu faillyr advertyr Vostre Excellence bien particulièrement, baisant les mains de Vostre Excellence bien humblement, priant Dieu vous donner ce que désirez.

A Utrecht, ce xxvii^e de septembre 1574.

De Vostre Excellence très-humble serviteur,

DON FERNANDO DE LANNOY.

X

Lettre du comte de la Roche au grand commandeur de Castille (1).

Utrecht, 1^{er} octobre 1574.

Monseigneur, j'ay receu une lettre de Vostre Excellence, par le maistre d'hostel de mons^r de Boussu, sur le fait de Leyden, en cas qu'elle vint à parlemant, pour faire tout ce qu'il sera possible pour avoir ledict sieur de Boussu dehors de prison: ce que j'avoie desjà escript à Vostre Excellence, l'advertissant que ce seroit l'ung des meilleurs moyens. Je tiens que Vostre Excellence aura veu ce que je lui ay escript par mons^r l'admiral Verdugo, et la responce que m'a raportée mon trompette. Mais puisque le maistre de camp Valdez dit qu'il veult faire le tout à sa fantaisie, je le laysse faire: il escript tousjours à Vostre Excellence que ladicte ville n'a plus à manger que pour huit jours, et j'assure qu'ilz en ont pour plus d'ung mois, comme Vostre Excellence verra par ma lettre du xxvii^e de ce mois; et si Vostre Excellence veult veoir la femme qui le m'a rapourté, je luy envoyra. Quant à moy, je n'en ay rien escript à Vostre Excellence qui ne soit esté véritable; et si Valdez escript à Vostre Excellence aultre chose, je la supplie très-humblement le me faire entendre, car un tel galand comme luy il n'est besoing que Vostre Excellence le chastie, car je treuveray bien moyen de

(1) Autographe.

le chastier, car mes prédécesseurs ont fait plus de service à Sa Majesté en ung jour que Valdez ne seroit faire en cent ans.....

A Utrecht, ce premier d'octobre 1574.

De Vostre Excellence très-humble serviteur,

DON FERNANDO DE LANNOY.

XI

Lettre du comte de la Roche au grand commandeur de Castille (1).

Utrecht, 6 octobre 1574.

Monseigneur, Vostre Excellence aura entendu le grand malheur et désordre que nous est advenu de ce que l'ennemy a ranvitallé Leyden, avec ce que noz gens ont desjà habandonné aulcungz fortz qu'ilz tenoient sur la Harlamer : qui sera cause d'ung grand dommage, car c'est le lieu pour hoster toutes les vitualles que l'on mène Harlem; et tous les soldardz qui sont dans les fortz me semblent fort estonnez, et crains beaulcoup que, voyant l'ennemy, ilz n'abandonnent leurs fortz, car ilz commencent desjà à murmurer que de quatre secours l'on ne leur en a envoyé que ung, qu'est une façon de mutinerie; toutesfois que je ne délayse d'y remédier, au mieux qu'il est possible, et de leur donner bon courage à tous.....

A Utrecht, ce vi^e d'octobre 1574.

De Vostre Excellence très-humble serviteur,

DON FERNANDO DE LANNOY.

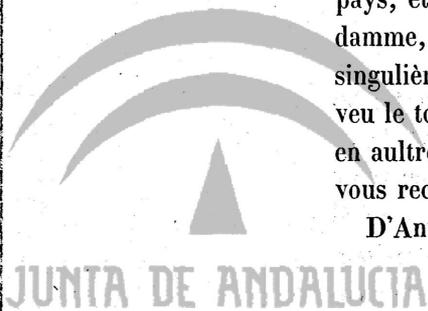
(1) Autographe.

XII

Lettre du grand commandeur de Castille au baron de Hierges.

Anvers, 8 octobre 1574.

Monsieur de Hierges, vous aurez entendu comme les ennemis ont secourru Leyden. Et pour ce que, à ceste occasion, il y pourroit occurrir beaucoup de choses à faire en Hollande, mesmes pour la bonne et seure garde de la ville d'Amstelredamme, à quoy le conte de la Roche pour son indisposition ne peut entendre, il est requis et nécessaire, et vous ordonne, que, toutes aultres choses postposées, ayez à vous transporter en toute extrême diligence audict Hollande, et vous encharger du gouvernement d'iceluy pays, et surtout prendre et porter soingneulx regard que les dicques entre Amstelredamme, Utrecht et Harlem soyent bien gardées, comme aussy celles près icelle ville, et singulièrement à Oudekerke, pour importer tout cecy tant comme congnoistrez, ayant veu le tout. Par quoy tourne à vous encharger toute diligence extrême, sans m'eslargir en aultres particularitez pour maintenant, pour non détenir ceste plus longuement vous recommandant là-dessus, monsieur de Hierges, en la garde du Créateur.

D'Anvers, le viii^e d'octobre 1574.

JUNTA DE ANDALUCIA

D.

NÉGOCIATIONS DE BREDA (1).

I

Requête des nobles et villes de Hollande et de Zélande au Roi. (Traduction.)

AU ROY.

Remonstrent en toute humilité les nobles et villes des pays d'Hollande et Zélande, comme ilz ont tousjours et de tout temps obéi, révééré et servi Vostre Majesté, et de très-louable mémoire ses prédécesseurs, comme bons et loyaulx subjectz, en toutes occurrences où leur obéissance et humble service ont esté requis à la conservation des haulteurs, seigneurie et domaines d'icelle Vostre Majesté : par où ilz ne doubtent point aussy que sa bonne affection envers eulx ne soit de beaucoup creue et augmentée, pour les maintenir et défendre en leurs droictz et franchises, dessoubz bonne justice et police, avec toute tranquillité et repos. Et combien que le duc d'Alve, lieutenant et gouverneur général pour Vostre Majesté, estoit tenu se reigler et conduyre en conformité de ce, si a-il, soubz tiltre de son gouvernement, par injustice et violence faicte allencontre les pays de Vostre Majesté et ses subjectz en iceulx, tant ecclésiastiques que séculiers, nobles que ignobles, attenté tel régime et gouvernance que iceulx remonstrants, pour la conservation d'eulx-mesmes, leurs privilèges, anciens droictz, coustumes louables et immunitéz, sont esté forcez et constrainctz, bien à leur grand regret, à prendre les armes, et par main forte s'opposer aussy contre la domi-

(1) Toutes les pièces dont se compose cet *Appendice*, à l'exception de celle qui porte le n° II, sont conservées, en minute ou en original, aux Archives du royaume; elles y ont été rassemblées en un recueil en trois volumes, intitulé *Négociations de Breda*.